

Renforcer les efforts nationaux pour lutter contre les discours de haine et la discrimination, et prévenir l'incitation

Action mondiale contre les atrocités de masse (GAAMAC)

Document de synthèse de la quatrième conférence internationale - GAAMAC IV

Introduction

Tenue virtuellement pendant trois jours (du 15 au 18 novembre 2021), GAAMAC IV a réuni les principaux acteurs œuvrant pour la prévention des atrocités lors de sa quatrième conférence internationale. Malgré la persistance de la pandémie, le caractère virtuel de la conférence a permis à plus de 300 participants de s'engager activement sur les moyens de renforcer les efforts nationaux sur des questions centrales pour la prévention : le discours de haine, la discrimination et l'incitation. Les participants venaient de plus de 65 pays, représentant des gouvernements, des organisations internationales, des institutions nationales, des universités et la société civile. Parmi tous les intervenants, 58% étaient des femmes.

L'Action mondiale contre les atrocités de masse (GAAMAC) est une communauté d'engagement composée d'États, de la société civile et d'institutions académiques qui s'engage à prévenir les atrocités en établissant ou en renforçant les mécanismes et les politiques de prévention nationaux. Depuis sa création en 2013, GAAMAC est devenue un facilitateur très respecté d'acteurs et d'organisations clés, un rôle qui permet à ses divers membres à travers le monde d'entamer des discussions franches et souvent difficiles sur des sujets sensibles.

GAAMAC offre un espace de confiance pour parler des vrais problèmes : Un espace où l'on peut partager les bonnes pratiques, apprendre ensemble des succès et des échecs sans pointer du doigt, et chercher ensemble des solutions concrètes et réalisables. GAAMAC est un espace où tous les acteurs peuvent célébrer ensemble les petits pas et les victoires.

GAAMAC est dirigée par un groupe de pilotage, dont la composition est innovante et unique, fidèle aux principes fondateurs de GAAMAC, à savoir la complémentarité entre les États et la société civile. GAAMAC est actuellement présidée par l'Argentine sous la direction de la juge Silvia Fernández de Gurmendi.

La quatrième conférence internationale de GAAMAC s'est appuyée sur les précédentes conférences internationales de GAAMAC qui ont eu lieu au Costa Rica (2014), aux Philippines (2016) et en Ouganda (2018). Cette quatrième conférence, initialement prévue à La Haye mais réalisée entièrement en ligne, a été accueillie par le groupe de pilotage de GAAMAC et présidée par la juge Silvia Fernández de Gurmendi, d'Argentine.

La conférence a été inaugurée par des messages de personnalités de haut niveau et de partisans de GAAMAC :

- Le Ministre Santiago Cafiero, Ministre des Affaires étrangères de l'Argentine ;
- La Ministre Liberata Mulamula, Ministre des Affaires étrangères de Tanzanie et Présidente d'honneur du Groupe de travail Afrique ;
- Michelle Bachelet, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme,
- Adama Dieng, ancien Conseiller Spécial des Nations Unies pour la Prévention du Génocide ;
- Akila Radhakrishnan, Présidente du Global Justice Center.

Les sessions plénières de haut niveau ont été consacrées à des questions d'actualité cruciales, telles que la lutte contre le discours de haine à une époque d'intolérance croissante, le discours de haine en tant qu'indicateur de risque et facteur déclenchant d'atrocités de masse, ainsi que la nécessité de contrer le discours de haine comme moyen de favoriser la prévention de la discrimination et de l'incitation au niveau national. Parce que la communauté élargie de GAAMAC s'engage à faire de la prévention une réalité sur le terrain, la deuxième série de plénières a analysé les bonnes pratiques et les enseignements tirés des mécanismes nationaux du monde entier, y compris ceux du continent européen et des experts de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Des exemples prometteurs sur la façon de s'attaquer aux complexités de l'élaboration de la prévention des atrocités à partir de la base ont été discutés entre tous les participants, y compris ceux qui ont rendu compte du travail des initiatives régionales de GAAMAC.

Au cours des 15 ateliers de travail organisés par la Communauté d'engagement de GAAMAC, composée de gouvernements, d'institutions, de parlementaires, d'universitaires, d'experts des organes des Nations Unies chargés des droits de l'homme et de partenaires, les participants ont assisté à des échanges animés, ciblés et horizontaux. Une solide interaction a eu lieu entre et parmi les experts invités, les spécialistes et les participants. Des idées ont été partagées et des recommandations ont été formulées, qui sont intégrées dans le présent document de synthèse de GAAMAC IV.

Le quartier de l'innovation a réuni les participants autour d'initiatives concrètes dans le domaine de la prévention des atrocités qui ont déjà été mises en œuvre dans le monde. Dans cet espace dédié, les participants ont pu apprécier de nombreux processus et initiatives de prévention menés par la communauté de pratique mondiale très diverse et innovante de GAAMAC.

Au cours de la plénière du dernier jour, un aperçu du projet de document de synthèse de GAAMAC IV a été partagé avec les participants qui ont été invités à envoyer leurs commentaires et leurs suggestions de révisions.

Discours de haine, discrimination et incitation : ce que c'est, comment y faire face et comment les prévenir

Au cours des sessions plénières, les participants ont souligné le besoin urgent d'une compréhension conceptuelle et normative commune du discours de haine, de la discrimination et de l'incitation. Ils ont insisté sur l'importance de réaliser des initiatives conjointes et mutuellement complémentaires, formulées en termes concrets et efficaces pour répondre aux défis et aux lacunes actuels. Une telle action complémentaire et coordonnée au niveau international est essentielle pour accroître les possibilités d'échange d'enseignements et de promotion des bonnes pratiques dans le monde entier. La prévention des atrocités est un défi mondial et, à ce titre, doit être abordée aux niveaux mondial, régional et national. Il s'ensuit que le discours de haine, la discrimination et l'incitation - ce qu'ils sont, comment les prévenir - doivent faire partie des agendas multilatéraux et régionaux et être régulièrement discutés dans les forums multilatéraux et régionaux afin que les politiques et les décisions à mettre en œuvre au niveau national puissent être efficaces et influentes. Tout en reconnaissant que les discours de haine, la discrimination et l'incitation à la haine prennent des formes différentes selon les contextes culturels et les sociétés, les participants ont également reconnu que l'Europe est aujourd'hui confrontée à ces questions de manière significative. Les participants ont exprimé leur volonté de contribuer à la Journée internationale de lutte contre le discours de haine, qui aura lieu le 18 juin 2022.

Les instruments, pactes et traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment les art. 19 et 20 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), sont des outils utiles pour aborder et prévenir le discours de haine, la discrimination et l'incitation. Ce cadre normatif et juridique, par le biais d'une approche fondée sur les droits de l'homme, respecte l'équilibre délicat entre la prévention des discours de haine, de discrimination et d'incitation et la liberté d'expression. Pour coordonner les efforts déployés à l'échelle mondiale, le Secrétaire général des Nations Unies a en outre lancé en juin 2019 la stratégie et le plan d'action des Nations Unies sur le discours de haine. Cette stratégie reconnaît qu'au cours des 75 dernières années, le discours de haine a été un précurseur des crimes d'atrocité, y compris des génocides, du Rwanda à la Bosnie en passant par le Cambodge.

Ces instruments, pactes et traités relatifs aux droits de l'homme, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), doivent être universellement ratifiés et mis en œuvre dans le monde entier.

Il existe une relation intrinsèque entre la prévention des discours de haine, de la discrimination et de l'incitation à la haine et la consolidation de la démocratie : une prévention efficace ne peut se faire que par le biais de politiques publiques démocratiques qui, à leur tour, contribueront à renforcer la démocratie et le sens du bien commun.

Le discours de haine, tout comme l'incitation, utilise et diffuse souvent de fausses informations, pratiquant ainsi la désinformation. Bien que les médias sociaux alimentent, accélèrent et diffusent les discours de haine, ce support ne les crée pas. Dans certaines régions, la plupart des discours de haine sont produits et diffusés par des acteurs étatiques. En ce sens, le discours de haine s'appuie sur l'existence de toutes les formes de préjugés et maximise leur portée. Il peut inciter à certains comportements contre des représentations erronées de l'autre - qui peut devenir un ennemi - et l'incitation peut générer un "permis de tuer" cette personne méprisée qui n'est plus considérée comme un être humain égal. Des schémas similaires se sont reflétés dans les récits et les mythes de conspiration. Les participants ont rappelé que cette tendance prononcée dans le phénomène du discours de haine est précisément la raison pour laquelle le discours de haine, la discrimination et l'incitation constituent de sérieux signaux d'alerte précoce sur un chemin qui pourrait conduire à la commission de violences, et finalement d'atrocités.

Par essence, le discours de haine est à la fois un indicateur de risque et un facteur déclenchant dans la commission de crimes atroces.

Les participants ont insisté sur deux processus essentiels pour prévenir et combattre les discours de haine et l'incitation à la haine. Le premier est le dialogue, l'écoute empathique et les programmes d'éducation qui ciblent tous les niveaux d'enseignement et visent à renforcer et à habiliter les gens, en particulier les jeunes, à exercer un jugement critique et autonome et à résister aux fausses informations, à la désinformation, aux discours de haine et aux encouragements à l'incitation. Le second est la mise en place d'un cadre juridique solide pour la responsabilité des individus et des entreprises. En effet, la responsabilité des entreprises et la responsabilité individuelle sont des facteurs clés pour déterminer si le secteur privé peut ou non gérer les médias sociaux et les outils de communication de manière responsable et éthique. La formation des professionnels et des fonctionnaires et les campagnes de sensibilisation ainsi que l'éducation doivent avoir lieu dans toutes les différentes sphères de la société afin de donner aux acteurs les moyens de protéger la démocratie, de gérer la diversité, de promouvoir les droits de l'homme et de s'attaquer rapidement aux discours de haine, aux propos discriminatoires, aux messages d'incitation et à la désinformation.

Si les gouvernements doivent être pleinement engagés, conformément à leur responsabilité fondamentale en matière de protection, la création de mécanismes et de politiques de prévention nationaux réunissant tous les acteurs concernés est essentielle pour faire de la prévention une réalité sur le terrain. Ces approches nationales de la prévention permettront à chaque société de concevoir et de mettre en œuvre des initiatives, des politiques et des lois adaptées et ancrées localement, qui jouissent d'une légitimité et d'une crédibilité, suscitent la confiance et renforcent une culture et une pratique de la démocratie. Entre autres, ces initiatives obligeront les entreprises technologiques et leurs plateformes de sensibilisation à élaborer des lignes directrices claires qui fournissent des outils adéquats et efficaces pour lutter contre les discours de haine, la désinformation, la discrimination et les messages d'incitation. Ces plateformes nationales de prévention doivent chercher à rassembler la diversité des acteurs dans les sociétés et leur donner les moyens de prendre des initiatives dans leurs domaines respectifs.

Principales recommandations des ateliers de travail

Discours de haine à caractère sexiste

Les discours de haine continuent de cibler les femmes de manière disproportionnée, en raison de leur rôle de leader, de leur religion, de leur orientation sexuelle et de leur race. Dans différents contextes, les masculinités toxiques peuvent conduire à la déshumanisation de l'autre et à la glorification de la violence, justifiant le viol systématique et le recours à la torture comme forme de nettoyage ethnique. Les masculinités toxiques peuvent également servir à remodeler et à déformer l'histoire en reconstruisant de faux récits nationalistes. Les participants ont souligné la nécessité de développer une approche sexospécifique plus approfondie pour évaluer et prévenir les discours de haine à l'égard des femmes dans les médias sociaux et sous d'autres formes.

En outre, les participants ont recommandé que des documents d'orientation, comprenant des recommandations spécifiques, soient élaborés afin de mieux comprendre la relation entre la violence sexiste et les discours de haine et de discrimination.

Les participants ont recommandé l'élaboration de formations et de programmes axés sur la compréhension des discours de haine à connotation sexiste au sein des institutions de sécurité, des écoles et des entreprises privées, complétés par la mise en place de cadres juridiques clairs prévoyant la responsabilisation et la réparation pour les survivants, les personnes ciblées et les personnes lésées.

Le discours de haine comme indicateur de risque et facteur déclenchant dans la commission de crimes d'atrocité

L'Holocauste, le génocide rwandais, comme d'autres génocides, ne se sont pas produits du jour au lendemain : Ils ont été le résultat de décennies de déformation, de désinformation, de propagande et de théories du complot - créant un "autre" à rejeter et/ou à éliminer.

L'éducation sur le génocide, promue par exemple par l'UNESCO, peut approfondir la réflexion sur ces questions qui continuent d'affecter les sociétés du monde entier, comme le pouvoir des idéologies extrémistes, la propagande et les discours de haine et de violence ciblant des groupes, en développant la compréhension de leur rôle dans la facilitation des crimes atroces du passé. En étudiant le passé, les apprenants peuvent explorer les techniques utilisées pour manipuler une société par la propagande, la désinformation et les discours de haine.

Les participants ont convenu qu'il existe un lien évident entre la désinformation, les fausses nouvelles et les discours de haine, soulignant la nécessité pour les entreprises technologiques et les plateformes de médias sociaux d'accroître leurs efforts pour contrer les fausses nouvelles en ligne et d'élaborer des politiques plus solides en la matière.

Constatant l'urgence de la situation, les participants recommandent l'adoption de mesures pertinentes pour promouvoir la responsabilisation des entreprises de médias sociaux : il est urgent de mettre en place des cadres juridiques pour que les entreprises de médias sociaux assument leurs responsabilités légales dans la diffusion de la désinformation et des discours de haine. Il faut des observateurs mondiaux capables de reconnaître les divers modèles et attentes des différentes sociétés. Il faut faire preuve de courage civil pour s'engager dans une telle surveillance sociale sur l'internet.

Les participants ont recommandé que l'IHRA (*International Holocaust Remembrance Alliance*) et GAAMAC travaillent plus étroitement ensemble dans le cadre d'une alliance mutuellement complémentaire afin que le "plus jamais ça" ne devienne pas une réalité sur le terrain aujourd'hui ou à l'avenir.

Dans les contextes où des atrocités se produisent ou se sont produites, les participants ont souligné l'importance cruciale de mettre en place une justice transitionnelle holistique : établir les faits, écouter les récits des communautés affectées, fournir des réparations, créer des processus de justice administrative, juridique et réparatrice, et procéder à des réformes institutionnelles.

La lutte contre les discours de haine, un effort de toute la société

Une politique clé dans la prévention des atrocités doit être la promotion d'efforts accrus dans le domaine de l'éducation, et, en particulier, dans les programmes d'éducation pour les jeunes ainsi que l'implication des jeunes dans la recherche de solutions.

Les participants ont donc recommandé que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et GAMMAC maximisent leurs efforts de collaboration pour renforcer les efforts de prévention nationaux et internationaux par l'éducation aux droits de l'homme, à la citoyenneté mondiale et à la promotion de la paix.

Les participants ont recommandé que des efforts collectifs soient entrepris pour la mise en œuvre complète de l'objectif de développement durable 4 (éducation de qualité) et notamment pour la réalisation de la cible 4.7, en promouvant une culture de la paix et de la non-violence, la citoyenneté mondiale et l'appréciation de la diversité culturelle par l'éducation.

Les systèmes éducatifs doivent intégrer des interventions éducatives spécifiques et fondées sur des données probantes qui traitent explicitement des discours de haine à tous les niveaux de l'enseignement - de la petite enfance à l'enseignement supérieur, dans des contextes formels et non formels, y compris dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie.

L'éducation aux médias et à l'information peut renforcer la résistance des apprenants aux discours de haine, et développer leur capacité à reconnaître et à contrer la désinformation, l'extrémisme violent et les théories du complot. Les enseignants devraient être soutenus par des formations et des ressources pour adopter des approches qui mettent en avant la

multiplicité des perspectives et les voix des personnes et des groupes touchés par la haine et la violence fondées sur l'identité.

L'éducation peut être utilisée pour déshumaniser certains groupes et discriminer les groupes vulnérables dans les sociétés, notamment au Rwanda avant le génocide des Tutsis en 1994 . Les discours de haine et les récits d'exclusion doivent être supprimés des programmes, des manuels scolaires et des ressources éducatives. Ceux qui incitent à la haine et à la violence, inspirent la peur et commettent des atrocités, doivent être tenus pour responsables, notamment en utilisant l'éducation comme un outil de justice.

Ces interventions devraient compléter d'autres politiques éducatives, telles que les programmes visant à mettre fin à toutes les formes de violence dans les écoles, à prévenir la propagation d'idéologies extrémistes violentes et à promouvoir le respect de la diversité¹ .

Les participants ont invité la communauté des experts de GAAMAC à organiser des événements tels que la sensibilisation et à développer des capacités de vérification afin de promouvoir et de développer des efforts de prévention solides dans le monde entier par le biais de l'éducation, tels qu'énoncés dans le guide politique de l'UNESCO sur "l'éducation sur l'Holocauste et la prévention du génocide" et le guide politique à venir sur "la lutte contre le discours de haine par l'éducation", développé conjointement avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention du génocide et la responsabilité de protéger.

Dans l'exercice de leurs responsabilités en matière de protection de tous les citoyens, les participants ont exhorté les États et les entités régionales et multilatérales à inclure la prévention des discours de haine, de la discrimination et de l'incitation dans leurs programmes.

Pour cela, les participants ont recommandé de soutenir les mécanismes nationaux de prévention en tenant compte des valeurs locales et en identifiant les principaux besoins actuels, tels que la promotion de la paix, de l'équité et des droits des minorités, ainsi que la gestion constructive de la diversité et les efforts visant à éliminer l'usage public d'un langage qui encourage la violence fondée sur l'identité.

Discours de haine, discrimination et incitation à l'encontre des minorités et d'autres groupes vulnérables

Les participants ont recommandé de nommer des responsables formés en utilisant une approche de prévention des atrocités dans toutes les institutions traitant des minorités et autres groupes vulnérables, comme la sécurité, la justice et l'éducation. Les minorités et autres groupes vulnérables, parmi ceux-ci les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile sont exposés à des risques accrus en raison de la recrudescence des discours de haine, de la discrimination et de l'incitation à la haine et font l'objet de menaces, voire pire, dans de nombreux contextes et en particulier en Europe.

En Europe, les participants ont souligné que certaines minorités, dont la communauté rom, continuent de subir une violence culturelle, structurelle et directe permanente par le biais de mécanismes de discours de haine et de discrimination. Malgré les efforts actuels, les participants ont souligné que la communauté Rom/Sinti et d'autres groupes et minorités vulnérables doivent être pleinement inclus dans ces efforts pour mettre en œuvre les cadres

¹ Conclusions UNESCO 26 octobre 2021 Conférence ministérielle mondiale sur la lutte contre le discours de haine par l'éducation : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000379729>
<https://en.unesco.org/news/addressing-hate-speech-through-education-global-education-ministers-conference>

juridiques existants et entreprendre des programmes d'éducation massive sur la diversité, et sa gestion constructive. En outre, les participants ont appelé les États à ratifier et à mettre pleinement en œuvre la Convention relative aux peuples indigènes et tribaux (Convention 169 de l'Organisation internationale du travail).

L'acceptation culturelle des personnes LGBTI reste globalement faible, et elles font toujours partie des groupes les plus vulnérables à la stigmatisation, à la violence et à la discrimination. Les participants ont convenu que les États doivent faire davantage pour mener des campagnes de sensibilisation et de lutte contre la discrimination plus solides et efficaces sur ces questions, en promouvant des valeurs éducatives ancrées dans les concepts d'inclusion, d'empathie et de diversité.

La prévention et la lutte contre la haine et la discrimination à l'égard des minorités religieuses sont efficaces lorsque différentes religions, par l'intermédiaire des chefs religieux, se réunissent et qu'un dialogue interreligieux est engagé. Un large consensus s'est dégagé parmi les participants sur le fait que les mécanismes nationaux de prévention devraient souligner davantage l'énorme potentiel de prévention des atrocités de masse que recèle le dialogue interreligieux, appelant ainsi les chefs religieux à s'engager plus activement dans ce domaine, reconnaissant la grande différence que le leadership religieux peut faire pour l'agenda de la prévention.

En ce qui concerne, GAAMAC, en tant que plateforme d'acteurs joignant leurs efforts collectifs, les participants ont recommandé que GAAMAC puisse encourager de nouvelles initiatives en Europe pour élever les normes morales et légales/normatives dans différentes organisations européennes afin de mettre en œuvre les obligations existantes pour prévenir la violence basée sur l'identité et promouvoir la diversité. Cette plateforme pourrait également viser à mettre en relation en ligne des groupes partageant les mêmes idées, afin d'améliorer la connectivité et de promouvoir le rapprochement des initiatives existantes.

Voies d'avenir : continuer à engager la communauté GAAMAC à travers des initiatives thématiques et régionales

Les contributions des initiatives régionales de GAAMAC ont été une nouvelle fois un point fort de la réunion mondiale. Ces initiatives permettent aux États et aux organisations de la société civile d'œuvrer ensemble afin d'être mieux équipés pour faire face aux défis spécifiques de leurs régions, de produire des contributions et des résultats concrets et mesurables, y compris des élaborations analytiques des questions en jeu. Ensemble, ces initiatives régionales développent des solutions concrètes pour résoudre les problèmes, pour échanger les bonnes pratiques et les leçons tirées des échecs passés, et pour promouvoir des architectures et des politiques nationales de prévention des atrocités qui complètent les efforts régionaux et multilatéraux existants.

Au cours de GAAMAC IV, le Groupe de Travail Afrique (AWG) a partagé son rapport d'activités sur l'amélioration des connaissances et de la sensibilisation à la prévention des atrocités par la diffusion du "Manuel des meilleures pratiques pour la création et la gestion des mécanismes nationaux de prévention du génocide et des atrocités de masse" parmi les forces armées et de sécurité et les membres du parlement en Côte d'Ivoire. Le AWG a également partagé ses nouveaux outils et publications :

- "Kit de formation : créer et gérer des mécanismes nationaux de prévention des atrocités de masse ;
- recherche empiriques: "Rapport sur le droit à la liberté d'expression, la désinformation, les discours de haines et les violences électorale au Cameroun; la cartographie des éléments déclencheurs d'atrocités liés aux élections au Cameroun ; lutter contre la

désinformation, les mésinformations et le discours de haine liés au COVID-19 au Sud-Soudan et au Nigeria ; et la pandémie de COVID-19 élément déclencheur d'atrocités en Afrique.

Le Groupe Amérique a partagé les principales conclusions de sa note d'orientation sur les "leçons tirées des conflits armés en Colombie et au Guatemala pour prévenir la violence contre les filles et les femmes".

Le groupe d'Étude Asie-Pacifique a partagé des informations sur sa recherche récemment publiée sur le thème "Prévenir les discours de haine, l'incitation et la discrimination : leçons sur la promotion de la tolérance et du respect de la diversité en Asie-Pacifique".

Au cours de la quatrième réunion mondiale, les participants ont formulé les recommandations suivantes :

- Un certain nombre de parties prenantes européennes ont décidé de se réunir à nouveau avant la fin de l'année pour décider de la formation d'une initiative régionale européenne.
- Un groupe sous-régional composé d'acteurs clés du Canada et des États-Unis a vu le jour pour travailler sur les questions liées à la discrimination dans la région de l'Amérique du Nord. En outre, reconnaissant la nécessité de définir plus solidement la prévention, un groupe de travail pourrait être constitué pour proposer un document de travail visant à améliorer la compréhension de la prévention en action.
- Une initiative thématique a émergé de GAAMAC IV et a recommandé de mener des recherches sur les discours de haine et la prévention des atrocités.
- L'Initiative régionale des Amériques a recommandé d'unir ses efforts à ceux du Réseau latino-américain pour la prévention des génocides et des atrocités, ainsi que sur la nécessité et le potentiel de la promotion et du partage des meilleures pratiques du Système interaméricain des droits de l'homme.
- Le groupe d'Étude Asie-Pacifique diffusera ses recherches sur les discours de haine en tant qu'outil de sensibilisation dans la région, avec la participation de divers acteurs, notamment des membres des parlements, des praticiens et autres.
- Le Groupe de Travail Afrique continuera à sensibiliser et à soutenir la prévention des atrocités par la diffusion de son "Manuel des meilleures pratiques pour la création et la gestion des mécanismes nationaux de prévention du génocide et des atrocités de masse". Le groupe de travail africain a également suggéré de mener une évaluation de base sur les acteurs et le statut de la prévention des atrocités dans la région. Il a également recommandé d'organiser un dialogue entre toutes les initiatives régionales de GAAMAC pour partager les idées, les bonnes pratiques et les leçons apprises.

La prochaine conférence internationale, GAAMAC V, devrait avoir lieu en 2023.